

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 22 MARS 2005

L'an deux mil cinq, le vingt deux mars, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER, Jean MARIN et Mme Josiane NIBLING, Adjoint, Mmes Sylvie PLAIN et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER, Christian JOB et Bernard JUNCKER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : M. Vincent WERNER, Adjoint et Mmes Christiane HASSENFORDER et Christine MUNSCH, Conseillères Municipales.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

M. Vincent WERNER, Adjoint, a donné procuration de vote à M. Bernard JUNCKER, Conseiller.

Mme Christiane HASSENFORDER, Conseillère, a donné procuration de vote à M. Jean MARIN, Adjoint.

Mme Christine MUNSCH, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Josiane NIBLING, Adjoint.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27/12/2004
- 2/ Fixation des tarifs "bois" 2005
- 3/ Fixation des taux d'imposition
- 4/ Régime indemnitaire des élus municipaux (Maire et Adjoint)
- 5/ Acquisitions diverses
- 6/ Société de Tir : demande de subvention remplacement de la toiture
- 7/ Demandes de subventions

- 8/ Eglise : remplacement des moutons des cloches N° 1 et 2
- 9/ Sudel : révision du loyer annuel
- 10/ Approbation du Compte Administratif 2004 – M 14
- 11/ Affectation du résultat de l'exercice 2004 – M 14
- 12/ Approbation du Compte de Gestion 2004 – M 14
- 13/ Approbation du Budget Primitif 2005 - M 14
- 14/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 15/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 16/ Divers

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part des procurations suivantes :

- M. Vincent Werner à M. Bernard Juncker
- Mme Christiane Hassenforder à M. Jean Marin
- Mme Christine Munsch à Mme Josiane Nibling

Il adresse ensuite ses sincères condoléances à Mme Christine Munsch pour le décès de son père.

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- * à toutes les personnes qui ont participé à la préparation de la salle des fêtes à l'occasion de la réception du Nouvel An le 10/01/2005,
- * à toutes les personnes qui ont organisé et participé au 60^{ème} Anniversaire de la Libération le 06/02/2005, et plus particulièrement la commission extra-municipale créée pour l'occasion, MM. Lutherer, Marin, Violini Guy et Henri, Zumbiehl, les enfants et enseignantes des écoles,
- * à l'Association "Loisirs et Rencontre", au corps des sapeurs-pompiers et à la société de musique pour l'organisation de la cavalcade du 13/03/2005,
- * à M. Christian Reeb pour la remise en état de la "Schlitte",
- * aux enseignantes des écoles, aux paroissiens et aux riverains de l'église pour leur patience à l'occasion des travaux de réparation du clocher,

Il fait part ensuite des lettres et/ou carte de remerciements émanant de M. et Mme Edmond Fuchs pour l'attention témoignée à l'occasion de leurs noces d'or, la Banque Alimentaire du Haut-Rhin pour la collecte de denrées et le Club "Fidélité" pour la subvention communale 2004.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27/12/2004 :

Le Procès-Verbal de la séance du 27/12/2004 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : FIXATION DES TARIFS "BOIS" 2005 :

Les tarifs "bois" ci-après sont proposés à l'appréciation du Conseil Municipal, tarifs alignés sur ceux de la Ville de Soultz

- Prix du bois dur (chauffage), HETRE, le stère	37 € TTC
- Prix du bois dur (chauffage), CHENE, le stère	35 € TTC
- Bois A.F.D., le stère	35 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs et autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

3° / POINT : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION :

Les taux d'imposition des impôts locaux sont annuellement soumis à l'appréciation du Conseil Municipal. C'est ainsi que les taxes - d'habitation - du foncier bâti - du foncier non-bâti et taxe professionnelle sont examinées aux fins de dégager le produit fiscal permettant l'élaboration du budget. Ces taux peuvent être sujets à hausse ou à baisse. L'approche de cette démarche est constituée par un document administratif, le F.D.L. qui nous donne toutes indications sur les nouvelles bases.

Les taux 2004 étaient de

- 9,00 % pour la taxe d'habitation
- 9,00 % pour la taxe du foncier bâti
- 55,30 % pour la taxe du foncier non bâti
- 14,10 % pour la taxe professionnelle

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le maintien de ces taux pour 2005, ainsi que préconisé lors de la réunion "toutes commissions" du 01/03/2005.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS MUNICIPAUX (Maire et Adjoints) :

Suivant lettre-circulaire du 10/02/1993 émanant de la Préfecture, nous avons été avisés du fait que pareille délibération est à renouveler tous les ans pour l'année en cours.

Il s'agit d'accorder l'indemnité autorisée, soit 31 % de l'indice brut 1015 du 1^{er} février 2005 au Maire et 8,25 % du montant du même indice aux Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et ceci pour l'année 2005 :

- décide d'accorder au Maire l'indemnité maximale (31 % de l'indice brut 1015 du 1^{er} février 2005),
- décide d'attribuer aux quatre Adjoints en fonction, 8,25 % de l'indice brut 1015 du 1^{er} février 2005,
- les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2005, article 6531.

5° / POINT : ACQUISITIONS DIVERSES (installations de voirie – sapeurs-pompiers – atelier communal) :

Installations de voirie :

Comme chaque année, il est inscrit au budget primitif un montant de 1.500 € pour l'acquisition de nouveaux panneaux routiers.

Sapeurs-Pompiers :

Un lot de sauvetage pour les sapeurs-pompiers reste à acquérir pour un montant de 545,33 € TTC ainsi qu'un complément d'achat de tenues d'intervention. Il y a lieu de prévoir aussi un poteau d'incendie pour un montant TTC de 4.000 €.

Atelier communal :

Pour 2005, il y a lieu de prévoir l'acquisition d'un scarificateur à moteur thermique, d'un aspirateur, d'un roto-fil, d'un perforateur et d'une perceuse sans fils.

Ecoles :

L'achat d'un escabeau 6 marches est à envisager.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer au sujet de ces acquisitions qui sont prévues au Budget Primitif 2005, aux articles 2152, 21568 et 2188.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6° / POINT : SOCIETE DE TIR : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE LA TOITURE :

Par lettre en date du 10/12/2004, M. le Président de la société de tir sollicite une subvention pour la réfection de la toiture des locaux du stand de tir. Le coût des travaux s'élève à 9.511,62 € H.T.

Cette opération à maîtrise d'ouvrage associative est subventionnable par le Conseil Général du Haut-Rhin à hauteur de 20 % du H.T. à condition d'une participation communale au moins équivalente.

Le montant de la subvention est estimé à 1.902,32 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne une suite favorable aux demandes de subventions suivantes :

- la Ronde des Fêtes : 403 €
- la Prévention Routière : 46 €
- l'Association d'Aide aux Personnes Agées : 250 €
- la Société de Bibliothèque de Prêt (bibliobus) : 61 €

8° / POINT : EGLISE :REPLACEMENT DES MOUTONS DES CLOCHES N° 1 et 2 :

Dans le cadre du contrat de maintenance des cloches de l'église, il nous est signalé depuis 2003 une usure centenaire des équipements mécaniques des cloches N° 1 et 2. Cette usure s'est par ailleurs accentuée et le rapport de visite 2004 mentionne une aggravation de la situation.

Diverses entreprises spécialisées en la matière ont été sollicitées et deux d'entre elles ont fait parvenir un devis, à savoir :

- SONOREST de Colmar : 13.598,52 € TTC
- BODET de Vendenheim : 8.610,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide le remplacement des moutons des cloches N° 1 et 2,
- retient et approuve le devis de la maison BODET de Vendenheim pour un montant de 8.610 € TTC,
- les crédits sont prévus au Budget Primitif 2005, article 61522.

9° / POINT : SUDEL : REVISION DU LOYER ANNUEL :

Le refuge du Sudel a été loué à l'Association "Les Amis du Sudel" pour une durée de 15 ans et un bail a été conclu entre la commune et l'Association en date du 3/02/1997. La présente location a été consentie pour un montant annuel de 1.524,49

€ révisable chaque année à la date anniversaire en fonction de l'indice national du coût de la construction.

Or, par délibération du 27/03/1998, le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer la clause de révision du loyer prévue dans le bail de location et de réexaminer chaque année l'opportunité d'une augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de ne pas appliquer la clause de révision du loyer dans le bail de location, ceci pour l'année 2005.

10° / POINT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004 – M 14 :

En l'absence de M. le Maire, qui, pour le débat de ce point a quitté la salle, c'est M. l'Adjoint Fugler qui présente le Compte Administratif.

Ce document fait apparaître les résultats suivants :

- RECETTES EXTRAORDINAIRES :	151.133,21 €
- RECETTES ORDINAIRES :	<u>590.583,80 €</u>
TOTAL DES RECETTES :	741.717,01 €
- DEPENSES EXTRAORDINAIRES :	240.509,73 €
- DEPENSES ORDINAIRES :	<u>375.123,99 €</u>
TOTAL DES DEPENSES :	615.633,72 €
- EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE :	126.083,29 €

Le Compte Administratif 2004 – M 14 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Puis, M. le Maire réintègre la séance.

11° / POINT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2004 (M14-Budget général) :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif en question, fait le constat que celui-ci présente un excédent d'exploitation de 215.459,81 € **et doit décider de son affectation.**

Il est proposé d'affecter cet excédent comme suit :

- 125.382,81 € : **maintien en section d'exploitation**
- 90.077 € : **virement** à la section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

12° / POINT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2004 (M 14) :

Le document présenté par M. le Trésorier fait apparaître la parfaite concordance des écritures comptables avec celle du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- considérant la parfaite concordance des écritures comptables,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2004, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

13° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2005 - (M 14) :

Lors de sa séance "toutes commissions" du 01/03/2005 et sur proposition de la Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme" du 17/01/2005, le Conseil Municipal a arrêté les orientations générales pour le budget primitif 2005 – M 14. La proposition de budget 2005 appelle donc les observations suivantes :

- Intégration des résultats 2004 : le budget primitif 2005 intègre les résultats de l'exercice 2004 visés au compte administratif 2004 (cf. point 10 du présent ordre du jour) et procède à l'intégration des affectations de crédit telles que définies au point 11 du présent ordre du jour. Cette intégration des résultats évite d'avoir à rédiger un budget supplémentaire. Les modifications éventuelles à intervenir au cours de l'exercice pourront ainsi être prises dans le dernier trimestre 2005 sous la forme de décisions modificatives.
- Les travaux et acquisitions : le budget prend en compte principalement, au titre de l'investissement :
 - la construction d'un pôle communal,
 - les acquisitions diverses (installations de voirie – écoles - sapeurs-pompiers – atelier communal),
 - l'aménagement de 2 chemins du vignoble au titre de la DGE 2003 (non réalisé en 2004),
 - l'extension de l'éclairage public et des eaux pluviales.

Tous ces travaux et acquisitions ont fait ou feront l'objet de points spécifiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'examiner le projet de budget primitif 2005 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- RECETTES 750.690 €
- DEPENSES 750.690 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- RECETTES 522.861 €

- DEPENSES 522.861 €

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2005 – M 14.

14° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- Commission "Voirie-Vignoble" du 12/01/2005 : cette réunion avait pour but essentiel la planification des travaux "voirie" pour 2005.
- Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme" du 17/01/2005 : l'objet principal de la réunion a été l'examen du budget de fonctionnement 2005. Ont également été examinés l'état des emprunts et le comparatif de l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2001 à 2004.
- Commission extra-municipale "60^{ème} anniversaire de la Libération" du 24/01/2005 : les derniers détails relatifs à la commémoration du 60^{ème} anniversaire de la Libération ont été mis au point.
- Commission "Cadre de vie-Environnement-Aide Sociale-Relations habitants" du 25/01/2005 : le fleurissement du village a constitué le point essentiel de cette séance.
- Commission "site Internet" du 08/02/2005
- Commission Communale Consultative de la Chasse du 22/02/2005
- "Toutes Commissions" du 01/03/2005 : le Conseil Municipal a pris connaissance du budget primitif 2005 (fonctionnement et investissement). Il a ensuite été tenu informé du suivi des travaux de réparation du clocher de l'église, du pôle communal, du Dorfhüss, de Natura 2000, de la mise en place de la redevance d'assainissement non-collectif.
- Commission extra-municipale "60^{ème} anniversaire de la Libération" du 07/03/2005 : le bilan de la journée du 6/02/2005 a été passé en revue.
- "Toutes Commissions" du 14/03/2005 : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 22/03/2005. Ont également été évoqués le bilan de la charte intercommunale, le résultat de l'enquête "petite enfance", les travaux 2004 de l'atelier communal et l'évolution du dossier d'indemnisation des époux Haering(annulation du permis de construire).

15° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- Conseil de Communauté de Communes du 01/02/2005 : ont été abordés la convention triennale avec l'Institut Européen des Arts Céramiques, l'assainissement, le résultat de l'appel d'offres pour l'extension du siège, la modification du seuil de publicité des marchés publics, le règlement hygiène et sécurité, la dématérialisation et les affaires relatives au personnel.
- Syndicat Mixte des Cours d'eau de la région de Soultz-Rouffach : les travaux d'envrochement au bas du village seront entrepris cette année et le problème des eaux de ruissellement de la route du Col Amic (bassin versant du Rote-Rain) sera également résolu courant 2005.

16° / POINT : DIVERS :

- Informations diverses :

- Journée de solidarité en faveur des personnes âgées : l'Académie de Strasbourg a choisi le lundi de Pentecôte : par conséquent, le lundi 16 mai 2005 sera une journée de classe comme les autres.
- Rapport des Brigades Vertes du 3^{ème} trimestre 2004 : 34 passages ou interventions sur le ban communal sont mentionnés.
- Pôle communal : les travaux de construction ont démarré ce jour 22/03/2005.
- Don de M. Hans Grünewald : M. le Maire informe l'assemblée que M. Grünewald a fait un don de 500 € à la commune en début d'année. Le Conseil Municipal en prend acte et adresse ses plus chaleureux remerciements au généreux donateur.

La séance est close à 21h15.